



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service Environnement
Unité Milieux naturels et Biodiversité

Mâcon, le 31 octobre 2024

Secrétariat de la Formation spécialisée pour
l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et
aux récoltes agricoles

ddt-env-chasse@saone-et-loire.gouv.fr

DÉCISIONS DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE pour l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles, issue de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

- Séance du 29 octobre 2024 -

BARÈME 2024 – CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX

Nature culture	Prix fixé (€/quintal)
Blé dur	27,4
Blé tendre panifiable	18,9 (ou prix contrat *)
Blé tendre biologique	24 (ou prix contrat *)
Orge de mouture	15,8
Orge brassicole de printemps	22,1
Orge brassicole d'hiver	20,7
Avoine noire	23,4
Seigle	19,1
Triticale	16
Triticale biologique	20 (ou prix contrat *)
Sarrasin	30
Sarrasin biologique	37,5
Colza	43,8
Pois	28,4
Pois biologique	35,5

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

1/2

Féveroles	31,55
Paille	3,75
Mélange de céréales	16
Mélange de céréales biologique	20
Moutarde	Prix contrat *
Luzerne porte-graine	Prix contrat *
Épeautre	24,5 (ou prix contrat *)
Épeautre biologique	30,6 (ou prix contrat *)
Méteil (mélange céréales et protéagineux)	22,2
Méteil biologique	27,75 (ou prix contrat *)
Soja	44,5

*** Fixation du prix contrat :**

- lorsqu'un prix figure dans le contrat, le prix retenu pour l'indemnisation des dégâts est ce prix auquel on déduit 1 €/q pour les transports et taxes.
- lorsque le prix contrat n'est pas fixe mais se calcule à l'aide d'une formule type « prix de base + x€/t », le prix de base retenu sera le prix fixé pour la denrée en question dans le barème 2024. Dans ce cas, on ne retire pas 1 €/q, car le prix de base retenu a déjà été minoré pour prendre en compte l'absence de transports et taxes.

BARÈME 2024 – AUTRES DENRÉES

Nature denrée	Prix fixé
Pommes biologiques	1,5 €/kg
Fraises biologiques	5 €/kg
Pommes de terre	0,275 €/kg
Avoine blanche biologique	29,25 €/Q

Mâcon, le 31 octobre 2024

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
la directrice départementale par intérim,
pour la directrice départementale par intérim et par
délégation,
la chef du service environnement,

Clémence Meyruey